

➔ **ENVIRONNEMENT**

RISQUE INONDATION HUVEAUNE : DONNEZ-VOTRE AVIS !

Afin d'associer les citoyens aux réflexions en cours sur le Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), le Syndicat du Bassin Versant de l'Huveaune a mis en place une plateforme participative. Avis, commentaires ou témoignages viendront enrichir et compléter les démarches destinées à renforcer la sécurité des personnes et des biens en cas d'inondation par les cours d'eau.

Les citoyens sont des acteurs à part entière de la gestion du risque inondation. Leur connaissance de l'Huveaune, de ses affluents et de leurs berges, leur expérience du territoire, constituent une source de données issues du terrain très utiles à la définition du Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Élaboré par le Syndicat du Bassin Versant de l'Huveaune (SBVH) et la métropole Aix-Marseille-Provence, en collaboration avec divers acteurs du territoire, ce plan global et partagé permettra de mettre en œuvre des actions de prévention, en complément de l'entretien assuré quotidiennement par le SBVH (travaux, retrait des embâcles, gestion de la végétation...).

Identifier et évaluer

Depuis le 11 mars et jusqu'au 22 avril, chacun peut se connecter à la plateforme participative (voir l'adresse ci-dessous) mise en place pour recueillir la contribution des citoyens sous la forme d'avis, de questions, de commentaires ou de compléments d'information. Une première partie est consacrée à la définition du risque inondation sur le bassin versant de l'Huveaune. Il s'agit de mieux comprendre la vulnérabilité du territoire en identifiant les zones inondables et en évaluant l'impact d'une crue sur la vie des habitants, sur les activités économiques et le patrimoine culturel. La seconde partie de la consultation est destinée à « cultiver la mémoire collective des inondations » en récoltant, par le texte ou l'image, des témoignages sur chacune des crues, de celle de 1892 à la plus récente, en 2008. Cet été, les citoyens et usagers de l'Huveaune seront à nouveau sollicités pour



donner leur avis sur le programme d'actions lui-même, dont la mise en œuvre est prévue dès le début de l'année 2020. Parmi les projets figure la création d'un réseau de sentinelles de crue, des personnes qui, habitant ou travaillant en bordure de rivière, aideront à anticiper et à gérer une crise éventuelle par l'observation d'une montée des eaux.

Pour se connecter à la plateforme participative :
consultation.syndicat-huveaune.fr

Informations et assistance technique :
contact@syndicat-huveaune.fr
et 04 42 62 85 13